



# **L'Allemagne au Palais-Bourbon**

PAR

**URBAIN GOHIER**



LA

# **GASCOGNE à l'ÉLYSÉE**

PAR

**GUSTAVE TÉRY**

---

# **L'ŒUVRE**

---



8<sup>e</sup> ANNÉE — N° 52

28 Décembre 1911

220, Fg St-Honoré (8<sup>e</sup>) PAR AN : 10 FRANCS

Vient de paraître :

## LE REVEIL

par Urbain GOHIER

Garder une Patrie  
Refaire un Peuple

Un fort volume de 350 pages 1 fr. 25 (franco 1 fr. 50)

Demandez à l'ŒUVRE :

Brochures à 0 fr. 10

LA TRIBU CHAUMIÉ  
par Gustave TERY

LA TRIBU CHAUTEMPS  
par R. de JOUVENEL

LE PARLEMENT CONTRE LA NATION  
par G. TERY et R. JOUVENEL

Brochures à 0 fr. 15

LES MYSTÈRES DE L'ÉLYSÉE  
ou  
LE PRÉSIDENT, SON FILS ET LANES  
par G. TERY et R. de JOUVENEL (50<sup>e</sup> mille)

COMMENT NOUS DÉBARRASSER DES JUIFS?  
par Urbain GOHIER

Brochures à 0 fr. 25

TETES  
par Urbain GOHIER

PETITES ORAISONS FUNÈBRES  
par Urbain GOHIER

Collection complète de l'ŒUVRE, année 1909 : 20 fr.; année 1910 : 12 fr.  
L'ŒUVRE envoie franco la collection complète pour 25 francs.

## NOS BONS APOTRES

Comédie en trois actes de Gustave TERY avec une préface de Jules LEMAÎTRE — 1 franc

# L'Allemagne au Palais-Bourbon

Les 50.000 fr. de M. Jaurès.

Les deux séances du 19 et du 20 décembre 1911, à la Chambre, ont été occupées par le discours de M. Jaurès, combattant la France et les intérêts français au profit de l'Allemagne.

Le 17 janvier 1908, M. Pichon, ministre des affaires étrangères, avait fait observer qu'il trouvait toujours « M. Jaurès plus préoccupé que les gouvernements étrangers de limiter les droits de la France ».

Le 19 juin 1908, le même ministre des affaires étrangères avait crûment averti la Chambre que « M. Jaurès est l'orateur de l'Allemagne au Parlement Français ».

Tout le long des incidents d'Algésiras, les articles de M. Jaurès dans l'*Humanité* avaient secondé la politique du Kaiser au jour le jour, dans ses moindres variations. C'était M. Jaurès qui, en 1904, avait réclamé l'intervention de la France au Maroc, la fameuse « pénétration pacifique », et le concours du budget français pour le sultan du Maroc, parce que telle était alors la consigne de Berlin. Ce fut M. Jaurès qui, en 1908, réclama l'évacuation pure et simple du

Maroc par nos troupes, parce que telle était la nouvelle consigne de Berlin.

Le Parlement et le public refusaient pourtant, avec obstination, d'admettre la trahison du citoyen Jaurès.

On savait bien que l'*Humanité* a été fondée avec l'argent des maisons Rothschild et L.-L. Dreyfus. On savait que M. Jaurès est le collaborateur et l'agent financier de la *Berliner Tageblatt*, c'est-à-dire de la haute finance judéo-prussienne, et que toutes ses manœuvres en France constituent un chantage contre le gouvernement de la République, pour obtenir l'admission des valeurs allemandes à la Bourse de Paris.

On avait vu l'ambassadeur allemand, prince von Radolin, porter ouvertement chez M. Jaurès les ordres et les subsides de la Chancellerie allemande. On avait lu dans l'*Avant!* la lettre de M. Jaurès, expliquant aux socialistes italiens qu'ils ne doivent pas attaquer l'empereur et l'empire allemands, « parce que la Triple Alliance est le contrepoids nécessaire du chauvinisme français ». On pouvait lire chaque jour dans les journaux d'Outre-Rhin des « correspondances de Paris » et des articles dithyrambiques en l'honneur du citoyen Jaurès, champion de la justice germanique, de la grandeur germanique, de la culture germanique chez ces misérables Français. Sans distinction d'opinion politique, la *Berliner Zeitung*, la *Frankfurter Zeitung*, la *Vossische Zeitung*, les *Hamburger Nachrichten*, les *Münchener Neueste Nachrichten* rivalisaient avec la *Berliner Tageblatt*.

Seules, la profonde ignorance des Q.-M. et du

public français, quant à ce qui se passe hors de France, expliquaient l'impunité du citoyen Jaurès, de qui la trahison impudente, inlassable, et publiquement salariée, avaient infiniment plus de conséquences que la trahison d'un Ullmo.

Cette fois, il paraît que la limite a été dépassée.

Deux séances consacrées par M. Jaurès à célébrer l'Allemagne, à outrager la France, à soutenir la légitimité des revendications allemandes contre l'honneur et contre l'intérêt français, ont ouvert les yeux aux plus obtus.

L'immense majorité de la Chambre a hué l'agent du Kaiser et de la finance berlinoise.

M. Driant lui a dit : « Vous parlez le langage du chancelier allemand. »

M. Laguerre lui a dit : « Votre discours est impie; il aurait été mieux placé au Reichstag allemand qu'au Parlement français. »

M. Brisson a fini par rappeler à l'ordre le Prussien de l'*Humanité*.

Ce sont des traits héroïques, dans une assemblée qui tolère la présence de deux Reinach (de Francfort), et dont beaucoup de membres mendient les subsides de la banque Rothschild.

Le scandale est si grand que la presse allemande en a éprouvé de l'inquiétude. Les Allemands ont jugé que leur agent se découvrait et les découvrait trop.

Le misérable espérait les mêmes éloges qu'en 1908, et il a reçu une leçon brutale; on lui a donné un coup de caveçon, pour lui apprendre à ne pas se démasquer. Son propre journal, la *Berliner Tageblatt*, et la *Tägliche Rundschau*, et

les *Hamburger Nachrichten* ont blâmé « la maladresse avec laquelle M. Jaurès avait joué le jeu de l'Allemagne, et réveillé l'amour-propre des Français ». Les *Hamburger Nachrichten* disent textuellement : « Nous éprouvons, nous Allemands, un sentiment pénible à voir un Français, un socialiste surtout, se faire l'avocat de l'Allemagne devant la Chambre française. »

En vérité, on dirait que les paroles ont plus d'importance que les actes.

Impunément, M. Jaurès avait pu déclencher malgré les ouvriers la grève des cheminots, pour paralyser la mobilisation française et faciliter le coup d'Agadir.

Impunément, le commandant Jaurès avait fait sauter la *Liberté*, immobilisé trois autres cuirassés, embouteillé dans la rade de Toulon notre principale force navale, pour favoriser le retour offensif de l'Allemagne après une période de détente.

Et c'est une harangue qui soulève enfin l'indignation !

Désormais, l'ambassadeur d'Allemagne prendra des pincettes pour tendre au député du Tarn, directeur de l'*Humanité*, le salaire de son infamie.



L'occasion me paraît excellente pour éclaircir un point qui demeure obscur dans l'histoire de la corruption socialiste.

Pour la seconde fois, la *Guerre Sociale*, annexe du Parti socialiste uni, apporte une confirmation décisive des accusations que j'avais portées longtemps auparavant et qui avaient été accueillies avec des cris d'indignation.

Je rappelle le premier incident.

Dès la fondation de l'*Humanité*, j'avais signalé qu'elle était une création juive, et j'avais publié le nom de ses douze commanditaires juifs, représentant les Douze Tribus; j'avais noté le pot-de-vin de 390.000 frs. touché par le citoyen Jaurès, parce qu'il fournissait « le titre du journal » et la promesse de sa collaboration. Je n'avais eu qu'à consulter l'acte de société; ce n'était pas malin, mais c'était irréfutable.

La *Guerre Sociale*, dans ses importants numéros des 16 et 23 novembre 1910, a publié tout au long les documents et renseignements confirmatifs. Il y a des différences entre sa liste de souscripteurs et la mienne: ce que je ne m'explique pas. Mais les douze Juifs y sont de toute manière. Et la *Guerre Sociale* a révélé ce que je n'avais pas connu en 1905: à savoir que plusieurs de ces Juifs étaient les intermédiaires de la maison Rothschild. Le citoyen Jaurès avait rançonné la banque Rothschild en même temps que la banque L.-L. Dreyfus pour se forger un instrument de chantages politiques et financiers.

Bien.

Voici le second incident :

Dès 1903, dans l'*Histoire d'une Trahison* (p. 136-140), j'expliquais comment et pourquoi la Banque Transatlantique Pereire, filiale de la maison Rothschild, avait acheté en bloc les meubles de la Sociale-Lucullus: les citoyens Millerand, Briand, Jaurès, Viviani, Rouanet. En 1895, les citoyens Jaurès et Rouanet avaient fait échouer une convention très importante pour la Compagnie Transatlantique; en 1897, M. Pereire acheta la *Lanterne*, embaucha comme rédaction grassement payée l'équipe socialiste, et la convention repoussée deux ans plus tôt passa comme une lettre à la poste. En 1899, M. Millerand fut ministre du commerce, et il fit

enregistrer « à la muette » par les Chambres la fameuse loi des primes, qui assurait environ trois cents millions de l'argent public à quelques grandes compagnies de navigation. Du coup, la bande Jaurès fut gavée.

L'*Histoire d'une Trahison*, qui contient trois cents pages de constatations analogues, disparaît mystérieusement, achetée en bloc par un Juif du même nom (*pardon ! ce calembour est idiot...*), et je fus traité copieusement de « Jésuite, stipendié par la Réaction ». Mais pas un de mes documents ne pouvait être contesté.

La *Guerre Sociale* a repris mes allégations de 1903 dans son numéro du 16 août dernier; elle les a délayées en deux colonnes; elle n'y a rien ajouté d'essentiel. Le Proletariat conscient, du moins, a lu pour dix centimes, et sous des signatures du Parti, ce qu'il n'aurait pas cru d'un « bourgeois » dans un volume à trois francs.

Je conseille aux historiens et aux amateurs de politique de mettre dans leur dossier la *Guerre Sociale* du 16 août 1911, avec les numéros du même journal des 16 et 23 novembre 1910. Ils sont nécessaires pour éclairer la vie du Parti Socialiste et les exploits de la bande Jaurès.

Ainsi, peu à peu, détail par détail, *tout ce que j'avance est inévitablement vérifié, confirmé, prouvé.*

Il n'y a qu'un malheur : c'est que je dénonce les canailles de ces gens à l'heure où la dénonciation peut avoir un effet utile; tandis que les camarades des coquins ne veulent les reconnaître pour des coquins que cinq ans ou dix ans trop tard, quand la dénonciation du méfait n'a qu'un intérêt historique.

Ou encore : je dénonce les malfaiteurs parce qu'ils sont des malfaiteurs; et les politiciens

en général, les politiciens socialistes en particulier, dénoncent les malfaiteurs... quand ils sont brouillés avec eux.

J'attends maintenant les révélations de la *Guerre Sociale* sur les rapports financiers du citoyen Jaurès avec les spéculateurs berlinois et avec le gouvernement impérial allemand.

Dans cette voie, nous avons déjà fait un pas.

Je parle des 50.000 francs empochés par le citoyen Jaurès, pour une campagne contre les fonds russes, et dont les inspecteurs de la *Guerre Sociale* ne paraissent pas avoir trouvé trace dans les livres de l'*Humanité*.

Ou ces 50.000 francs avaient été versés par l'agent allemand pour l'*Humanité*; alors le citoyen Jaurès essayait de les voler, en ne les faisant pas figurer sur les comptes.

Ou ces 50.000 francs étaient versés par l'agent allemand au citoyen Jaurès personnellement, comme salaire de trahison; alors, n'est-ce pas, la cause est entendue.

Le fait matériel n'est pas discutable. Il a été confessé — douloureusement! avec quelle angoisse! — par le citoyen Jaurès, au manège Saint-Paul, devant plusieurs milliers de « camarades ».

Je suis convaincu que la *Guerre Sociale* apporterait là-dessus des précisions intéressantes, si elle le voulait, comme elle en a fourni sur la fondation de l'*Humanité*, cinq ans après moi, et sur l'affaire de la *Lanterne*, huit ans après moi.

Mais je souhaiterais que ce fût tout de suite. C'est en ce moment même, dans la crise présente, et non pas dans dix ans, que les détails auraient du prix.

URBAIN GOHIER.

LA GASCOGNE A L'ÉLYSÉE

# Les Trois Mousquetaires

Dernière épître à Moussu Fallières, d'Agen

Monsieur le Président de la République,

Bien que je ne sois plus fonctionnaire, permettez-moi de vous souhaiter encore la bonne année. Jamais, je vous le jure, vœux ne furent plus sincères. Je suis, en effet, parfaitement certain que l'année prochaine sera excellente pour mon pays, puisqu'elle sera la dernière de votre règne.

Nombre de braves gens me disaient naguère :

« Toutes les campagnes de l'*Oeuvre* nous paraissent inspirées par un vif souci de l'intérêt national, et c'est, d'ailleurs, ce qui en fait le succès. Mais vraiment, nous ne comprenons pas pourquoi vous donnez tant d'importance à ce Fallières. En dépit des apparences et de ses dimensions abdominales, le bonhomme n'occupe pas dans l'Etat une place bien considérable. Sans doute, il n'est pas

très reluisant, sauf quand il a un peu chaud ; sans doute, il nous coûte cher, mais, en somme, ajoutée au total de nos contributions, sa liste civile est relativement négligeable. Il ne l'est pas moins. Vous avez paru lui reprocher d'être neutre, nul, inexistant : ne faudrait-il pas, au contraire, l'en féliciter ? Un chef d'Etat qui ne gouverne pas, c'est l'idéal. Quand il ne fait rien, c'est beaucoup. »

Il y a peut-être quelque chose de vrai dans ce mélancolique paradoxe. Ou du moins, il exprime assez bien le pitoyable état de nos âmes. Nous sommes exactement dans la situation de ces malades désespérés, qui en sont à souhaiter que les médecins les laissent mourir tranquilles.

Mais c'est justement ce que vous ne faites pas, Monsieur, et c'est pour cela que nous ne pouvons vous pardonner votre présence et votre indiscretion. Considérez, je vous prie, l'année qui vient de finir; faisons, s'il vous plaît, votre examen de conscience, ou, si vous préférez, établissons ensemble le bilan de la République, que vous allez bientôt déposer.

La sinistre année 1911 fut marquée par trois événements, — trois deuils :

- 1<sup>o</sup> Nous avons perdu la *Joconde*;
- 2<sup>o</sup> Nous avons perdu le cuirassé *Liberté*;
- 3<sup>o</sup> Nous avons perdu le Congo.

Pourriez-vous soutenir sérieusement que vous n'avez aucune part de responsabilité dans ces trois malheurs publics ?

Assurément, on ne saurait prétendre sans injustice que, si la *Joconde* fut volée, ce fut uniquement la faute de M. Dujardin-Beaumetz. Celui-ci n'était pas à Paris lorsque Monna Lisa fut enlevée;

M. Homolle n'y était pas davantage; une enquête sérieuse a établi que personne n'était là; il en résulte — et l'enquête ne l'a pas moins démontré — que la *Joconde* a bien disparu, mais que ce ne fut évidemment la faute de personne. Ce fut tout au plus la faute de Léonard de Vinci, qui, s'il n'avait pas eu la malencontreuse idée de portraiturer cette volage *Monna Lisa*, aurait épargné bien des déboires aux conservateurs de nos musées.

Rien de plus juste; et pourtant vous n'empêchez pas les détracteurs du régime d'aller répétant que, si notre surintendant des Beaux-Arts était « un peu là », les fonctionnaires de son département y seraient peut-être aussi; et que si chacun faisait mieux son métier, nos richesses artistiques seraient apparemment mieux gardées.

Voilà tantôt sept ans que M. Dujardin-Beaumetz est installé rue de Valois et survit en souriant à toutes les crises ministérielles. A qui doit-il ce septennat, unique dans les annales républicaines? Je n'apprendrai rien à personne en disant que M. Dujardin-Beaumetz ne doit pas seulement à son éloquence et à sa palette sa fortune politique, mais qu'il en est aussi redétable, Monsieur, à votre indéfectible amitié.

❖

Une autre enquête, qui ne fut pas moins sérieuse, a également établi que depuis longtemps la dangereuse instabilité de nos poudres avait été signalée dans de nombreux rapports au général Brun, ministre de la guerre. Or, le ministre de la guerre n'avait tenu aucun compte de ces rapports et de ces avertissements réitérés. Pourquoi? Était-il vendu à l'Allemagne, qui fournissait le coton à nos poudreries? Non, la vérité est plus simple, mais l'on ne saurait dire si elle est moins déso-

lante : le général Brun n'entendait rien et ne faisait rien, parce qu'il était atteint de gâtisme.

Mais comment avait-on pu faire à l'armée française l'injure de mettre à sa tête un gâteux? Pourquoi le général Brun avait-il été choisi comme ministre de la guerre? Parce qu'il était votre « copain », votre Labadens. Et, parce qu'il avait usé ses fonds de culotte avec vous au lycée d'Agen, vous l'avez maintenu au pouvoir avec un sombre entêtement, malgré les symptômes les plus alarmants de décrépitude et de déliquescence. Ces symptômes, au contraire, vous enchantaien: en voyant ce pauvre général tomber en enfance, il vous semblait revivre votre jeunesse...

Relisez, Monsieur, les articles que nous avons consacrés tant au sabotage de nos poudres de guerre qu'à la déplorable sénilité du général Brun, et osez dire que vous n'êtes pour rien dans la catastrophe de la *Liberté*. A quoi bon chercher plus longtemps la véritable cause de l'explosion qui coûta la vie à trois cents de nos matelots? N'est-ce pas encore avec des pruneaux d'Agen que ces malheureux furent mitraillés?

❖

Quant à la cession du Congo, est-il besoin de vous rappeler le nom du ministre des affaires étrangères, qui reste associé au souvenir de cette honte nationale? Après avoir saboté Paris, il était naturel que le funeste préfet de la Seine eut l'ambition de saboter la France; et puisqu'il était aussi gascon, puisqu'il était aussi votre ami, il était aussi tout naturel que vous lui en ménagiez les moyens.

(Dire qu'au moyen âge les Anglais avaient

conquis la Gascogne ! Et que nos pères ont eu la bêtise de ne pas la leur laisser !)

Cependant, M. de Selves s'est si bien acquitté du sabotage spécial dont vous l'avez chargé, qu'on s'est un instant demandé si, parmi les divers candidats à votre succession, ce n'est pas lui, décidément, qui aurait le plus d'aptitudes. Et il est bien certain qu'après vous, Monsieur, il n'y a pas d'homme plus qualifié pourachever et pour enterrer la présente République.

Si toutefois vous avez besoin qu'on vous aide...



C'est simple, c'est clair. Ce que vous nous coûtez, vous et vos amis, cela pourrait se mettre en équation, ou sous la forme d'un tableau synoptique :

Fallières	=	Dujardin-Beaumetz = Perte de la JOCONDE.
		Général Brun = Perte de la LIBERTÉ.
		De Selves = Perte du CONGO.

Cela pourrait aussi se mettre en chanson sur l'air de Cadet-Roussel :

Moussu Fallières a trois amis...

Cela pourrait se mettre en roman de cape et d'épée; ce serait une nouvelle édition ou plutôt une adaptation des *Trois Mousquetaires*. D'Artagnan deviendrait le général Brun; on essaierait de retrouver chez M. Dujardin-Beaumetz la sagesse et le bon goût d'Athos; on n'aurait aucune peine à discerner dans les négociations conduites par M. de Selves toute l'adresse et toute la finesse d'Aramis. Et je pense qu'il est inutile de préciser à qui serait dévolu l'emploi de Porthos...

Mais non, gardons-nous de cette littérature : il ne s'agit malheureusement pas d'une fiction roma-

nesque. C'est bien la plus affligeante des réalités, et nous en avons le cœur trop gros pour en faire des chansons. N'y ajoutons rien, ni un couplet, ni une épigramme, ni une épithète : elle n'a pas besoin de « garniture » ; il nous suffit de la bien voir, telle qu'elle est, pour en découvrir toute l'horreur.

Et tenez ! monsieur, je vous ai naguère écrit une lettre un peu vive. J'étais déjà très sûr, en ce temps-là, de ne dire que la vérité pure, et tout le monde en convient maintenant. Mais voulant parler haut pour être mieux entendu, j'eus peut-être le tort d'agrémenter cette vérité de quelques ironies, qui vous semblerent injurieuses et qui me valurent le glorieux honneur d'être révoqué par vos soins. Eh bien ! je m'empresse aujourd'hui de reconnaître mon erreur. Si je vous ai injurié, je retire les injures, qui étaient de trop : la vérité suffit, hélas !

Bonne année, monsieur le président. Oui, l'année sera bonne, puisqu'à la fin nous pourrons — enfin ! — vous souhaiter : « Bon voyage ! »

GUSTAVE TÉRY.

---

Nous continuons à faire le service gratuit de *L'ŒUVRE* aux adresses dont nos abonnés ont bien voulu nous donner la liste. Ce sont pour nous de gros frais, mais si nos nouveaux lecteurs trouvent que nous faisons une besogne intéressante et utile, nous comptons qu'ils voudront bien souscrire un abonnement.

L'abonnement est le seul moyen de nous soutenir et d'étendre notre propagande.

Nous n'avons pas, nous ne voulons pas avoir d'autres ressources.

## Mon Carnet

PAR

Urbain GOHIER

### L'affaire Curie, les Rastas, le duel.

La 1<sup>re</sup> Chambre du tribunal de la Seine a rendu (20 déc.) un jugement qui accorde à Mme Langevin la séparation de corps et de biens à son profit, la garde des quatre enfants, une pension, toutes les satisfactions et les garanties possibles.

C'est très bien.

Mais grâce à qui ? A l'*Oeuvre*, et au courage de Gustave Téry.

Toutes les influences sociales, politiques, universitaires, judiciaires, policières, étaient conjurées contre la mère française. Toute la presse était muette, délibérément.

Parce qu'il s'agissait d'une cause juste, d'une cause morale, d'une cause française, l'*Oeuvre* a rompu violemment le silence et la conspiration des lâchetés.

Nos lecteurs savent ce qui est arrivé.

Alors que les Français ne se doutaient de rien, on se taisaient, les Etrangers ont fait bloc pour déshonorer et pour écraser la femme française au profit de la dame Marfa-Salomé Slodowka, veuve Curie.

Tous les Juifs, tous les Raslaquouères de Sorbonne, de journaux et de brasseries, avec un ensemble significatif, ont jeté sur l'*Oeuvre* et sur Gustave Téry des tombereaux d'injures et de calomnies.

Deux fois, Gustave Téry s'est battu en duel. Il n'en est rien résulté de grave : c'est un hasard. Notre ami pouvait encaisser un mauvais coup ; il pouvait être tué.

Aujourd'hui, la Justice *affranchie par nous de ses terreurs* proclame que l'*Oeuvre* a soutenu la bonne cause. Et si Téry était mort, ce jugement ne le ressusciterait pas.

Mais si Téry ne s'était pas battu, le public français aurait prêté l'oreille aux infâmes propos des Juifs et des Rastas ; il se serait laissé entraîner contre l'honnête Française en faveur de l'... Etrangère.

Conçoit-on rien de plus absurde ?

En revanche, au procès du *Journal des Satyres*, un avocat juif a tenté de salir une jeune fille française, dont le témoignage accablait ses clients. Ni père, ni frère, ni fiancé de la jeune Française n'a cassé les reins à l'insulteur juif... Quel beau procès c'eût été aux assises ! Et combien utile en ce moment !

### La farce navale.

Ainsi qu'il était convenu, le Conseil de guerre maritime a acquitté avec félicitations les officiers de la *Liberté*.

Le vice-amiral Jauréguiberry, qui avait étouffé à Brest les enquêtes sur le sabotage criminel de la *Gloire* et sur le bombardement de la *Marseillaise* par le commandant Jaurès, ne pouvait que jouer le même rôle à Toulon.

Comme le mécanicien-chef Funereau affirmait que « vingt hommes bien commandés, en douze minutes » auraient pu noyer les soutes et sau-

ver la *Liberté*, l'amiral Jauréguiberry lui a imposé silence avec fureur.

Ce témoignage est capital : il établit — quelle que soit la version admise au sujet des poudres et au sujet d'un crime — que la *Liberté* a été perdue par l'anarchie qui régnait à bord, par la démoralisation de l'équipage, par la défaillance des chefs.

Le commandant Jaurès était en balade, et il n'avait pas assuré la transmission des pouvoirs ; le commandant Joubert, qui devait être à bord, couchait en ville, etc.

Mais les camarades acquittent les camarades, à charge de revanche. La France a subi l'équivalent d'une défaite navale. Les officiers de vaisseau se sont absous, congratulés; puis ils sont retournés à leurs petites affaires : les uns à l'opium, les autres à la confection des romans, articles de journaux, chansons rosses...

« Vive la France ! All right ! » comme dit Thomson-Crémiex.

### La nouvelle France.

Le 19 décembre, à la IX<sup>e</sup> Chambre correctionnelle, M<sup>e</sup> Lévy-Oullmann, parlant d'un de ses congénères fraîchement débarqué des ghettos de la mer Noire et naturalisé d'hier, disait devant deux cents Français : « *Il est aussi bon Français que vous !* »

Et le ministère public se taisait, le président ne bronchait pas, les avocats se contentaient de sourire. Pas un mouvement d'indignation, pas un sursaut de colère !

Dans les salons « de la haute », salons roya-listes ou salons bonapartistes, quand on annonce

un Gramont, Guiches, Salignac ou Larochefoucauld, un Wagram ou Rivoli, qui est-ce que vous voyez apparaître ? Un petit Esau ou Mardochée au nez crochu, peau luisante, toison laineuse, qui semble avoir vendu des cacaouettes à Tunis ou à Casablanca : un fils de Juive.

Il ne sont plus seulement la France de demain ; ils sont aussi la vieille France !

Et le pauvre vieux peuple français ne sent pas la honte, ne sent pas l'insulte, ne sent rien.

### Le petit Loyson s'émancipe.

M. Hyacinthe-Loyson, auteur comique, blague ma lettre au Comité Nobel. Il prétend que j'ai « changé de parti » comme son père a changé de soutane ; il m'accuse d'avoir pris Ibsen pour un Suédois.

Comme partisan, je n'ai jamais professé que la haine des tartufes et des intrigants ; les Loyson m'en veulent de père en fils, et c'est naturel.

Je n'ai pas dit qu'Ibsen était Suédois ; j'ai parlé des penseurs « scandinaves » ; Ibsen était scandinave. Et l'Institut Nobel, même après la scission, doit d'autant plus le regarder comme un compatriote que Nobel était Norvégien, que la fondation Nobel est norvégienne, que le Comité Nobel a siégé d'abord à Christiania.

Ce n'est pas la peine d'être un agent de la coalition rastaquouère contre la France pour ignorer ces détails.

## 40.000 francs par mois!

Le député socialiste (*Prolétariat conscient ; à bas les capitalistes !*) qui avait obtenu du prince de Monaco la concession d'un Mont-de-Piété pour dévaliser les joueurs et les filles, touchait d'autre part *un demi-million par an* (40.000 fr. par mois) pour défendre contre tout accident la maison de jeu d'Enghien.

Cette âme-sœur du camarade Jaurès vient de remonter au ciel, juste à point pour esquiver un mandat d'amener dans l'affaire Flachon.

Qui veillera sur le tripot ?

Les Q. M. sont en effervescence. Ils font au concessionnaire les offres les plus alléchantes. Plusieurs groupes promettent leur dévouement. D'autres accepteraient un tarif réduit. Pour protéger un concessionnaire qui gagne de huit à dix millions par an avec la cagnotte, peut-on demander moins de 500.000 fr. ?

Voilà une affaire qui passionne un peu plus le monde parlementaire que l'abandon du Congo.

C'est toute la vie des politiciens, spécialement des apôtres socialistes, en raccourci : avec une indemnité de 15.000 fr. d'avance dévorée par les électeurs et par les créanciers, « faire » des millions et, de traine-savate, devenir gros financier.

## Les voleurs et le juge : tous !

Simple information judiciaire :

M. Rosenfeld, juge d'instruction à Versailles, a tenté d'interroger Benjamin Leib, Moritz et Nax, les voleurs de fourrures. Ces individus ne parlent qu'un patois allemand (*yedisch*) ; ils ont réclamé un interprète.

Le juge juif ne connaît donc plus la langue de ses congénères ? Il voudrait nous le faire croire.

URBAIN GOHIER.

## Les Fils de Feu Diafoirus

Nous avons essayé, il y a huit jours, de définir la médecine moderne suivant la formule de l'école métèque.

Hippocrate nous avait donné une définition : *La médecine est un art.*

Le regretté Diafoirus, balançant harmonieusement et en mesure, sur le grand air de la « Cérémonie », un clystère lénitif et bénin, qui symbolisait pour les races futures, les productions littéraires de M. Jules Claretie (agiter avant de s'en servir), avait trouvé une autre définition :

— *La médecine est une science* : tout corps humain peut contenir une certaine quantité d'eau chaude ; la quantité de liquide contenu est proportionnelle aux dimensions intérieures du corps contenant. Tout liquide plongé dans un corps, éprouve, de haut en bas, une poussée proportionnelle à celle qu'il a subie précédemment de bas en haut (Archimedes dixit). C. Q. F. D.

Depuis Diafoirus (et maintenant je parle très sérieusement) la science médicale française a compté des générations entières de praticiens illustres ou obscurs qui communiaient dans un même dévouement, qui poursuivaient le même but noble et désintéressé. Et ceux-là disaient :

— *La médecine est un sacerdoce, un apostolat.*

Les praticiens croyants répétaient humblement la parole d'Ambroise Paré :

— Je le pansay ; Dieu l'a guéri.

Les autres étaient fiers d'avoir guéri eux-mêmes leur malade. Mais aucun n'eût songé à faire la réflexion qui vient, aujourd'hui, tout naturellement, à l'esprit du médecin pratique.

— Dommage qu'il m'ait claqué si vite dans les mains; s'il avait duré encore un mois, j'en tirais trente visites de plus.

C'est le point de vue anthropophage, c'est la conception métèque. Le morticole métèque a fait école; il a entraîné à sa suite, ou plutôt à sa remorque, dans son sillage de requin, des médecins français qui veulent vivre, et qui, ne pouvant se défendre contre la concurrence des parasites étrangers, ont bravement pris le parti d'en appliquer la formule.

Cette formule est la suivante :

— *La médecine est un commerce.* Les affaires sont les affaires, c'est-à-dire l'argent des autres... La bourse et la vie!

Je reviens sur ce point de départ, ayant lieu de craindre que mon dernier article ait été mal compris.

A titre documentaire, je citais un tarif médical établi d'après le système céduinaire, suivant la fortune de l'assujetti. Et des médecins, et des économistes à l'esprit généreux m'ont dit :

— Comment! Vous reprochez aux médecins de faire payer aux riches un prix supérieur à celui que paient les pauvres!... Ce principe, au contraire, est fort équitable, et devrait être appliqué, pour tout ce qui se vend et s'achète, dans toute nation civilisée.

Non, je n'ai nullement voulu critiquer, encore que son opportunité ne me paraisse pas démontrée, le système d'après lequel le boulanger devrait

vendre son pain 1/deux sous la livre au prolétaire et le faire payer au poids de l'or à la cuisinière du bourgeois.

J'ai seulement entendu illustrer d'un exemple assez topique l'évolution morale du corps médical issu de nos dernières promotions, et montrer à quel point le sens commercial se développait en lui, au détriment du sens moral, ou tout au moins du sentiment de la dignité professionnelle.

Et je répondrai seulement à la spirituelle critique d'un médecin qui, voulant me prouver que le tarif céduinaire existait avant le déluge et dans un pays où il n'y avait pas de métèques, m'envoie trois articles du code médical promulgué à Babylone par le roi Hammurabi, en l'an 2.000 avant Jésus-Christ :

« 215. — Si un médecin a traité un homme de qualité pour une blessure grave avec une lancette de bronze et s'il l'a guéri, ou s'il a ouvert l'œil d'un homme de qualité avec une lancette de bronze et a guéri cet œil, il demandera dix sicles d'argent.

« 216. — Si le malade est le fils d'un pauvre homme, il demandera cinq sicles d'argent.

« 217. — Si le malade est le serviteur d'un homme de qualité, le maître donnera deux sicles d'argent.

Oui, je réponds en invoquant le bénéfice des articles 218 et 219 du même Code, articles que mon correspondant oublie de relater et que voici :

« 218. — Si le médecin a soigné un homme de qualité pour une blessure grave avec une lancette de bronze et s'il a causé la mort de cet homme, ou s'il a ouvert un abcès de l'œil à un homme de qualité avec une lancette de bronze et s'il a causé la perte de cet œil, on lui coupera les mains.

« 219. — Si le médecin a traité pour une blessure grave, l'esclave d'un pauvre homme et a causé la mort de cet esclave, il rendra esclave pour esclave. »

Comme ça, ça peut marcher...

Vous voulez que je vous cite des procédés d'exploitation tout à fait nouveaux, ingénieux, inédits, bien en rapport avec les progrès de l'industrie moderne ?

Je ne vous parlerai donc pas de la « dichotomie » sujet d'ordre arithmétique et théâtral dont vous avez eu les oreilles rebattues.

Je ne vous dirai rien non plus, sur les procédés léonins de nos illustres chirurgiens, princes ou plutôt Grands-Saigneurs de la Science.

Rien ou presque rien... car, en passant, je veux indiquer deux scènes vécues, qui pourraient amorcer un acte pour le Grand-Guignol.

Le héros en est un morticole célèbre, habitué aux opérations dès l'enfance... En effet, peu de jours après sa naissance, il en subit une, toute petite (vous auriez sans doute deviné ce... détail par ce qui suit).

PREMIÈRE SCÈNE. — Le chirurgien est dans son cabinet. Il vient d'examiner un malade; il s'est assis à son bureau, et joue (en attendant) avec son coupe-papier. Le dialogue suivant s'engage :

— L'opération s'impose; elle est urgente; c'est une question d'heures.

— Et... quel prix me demanderez-vous, docteur ?

— (Entre les dents, négligemment) Cinq mille... (levant les yeux) Quelle est votre situation ?... Je vous demande votre profession ?

— Employé de commerce.

— Alors, payables d'avance.

— Mais, docteur, il me faut au moins quelques jours pour réunir cette somme là ?

— Que voulez-vous que j'y fasse ? Je ne peux que vous conseiller de vous dépêcher de trouver l'argent. (Reconduisant le client :) je vous l'ai dit, l'opération est urgente; c'est une question d'heures.

DEUXIÈME SCÈNE. — Le même chirurgien est occupé à ouvrir le ventre d'une jeune fille, pendant que, dans une salle voisine, le père et la mère attendent, dans une véritable agonie d'angoisse.

Soudain, le chirurgien interrompt la besogne.

— (Aux aides) Une minute, je vous prie. Continuez à donner le chloroforme et veillez aux pinces.

Il sort, et va trouver le père de la malade.

— Il y a un malentendu. J'avais dit 3.000, pour une laparotomie simple. Mais il y a des complications; j'ai trouvé des adhérences. Ça sera 6.000. C'est entendu ?...

Le père a tout juste la force de faire un signe affirmatif.

— Bon, je continue, fait le chirurgien.

Et il va continuer son opération, en regrettant probablement de n'avoir pas demandé 10.000, puisqu'il est tombé sur un homme si coulant en affaires.

C'est du grand art, et ça ressemble plus à la musique qu'à la chirurgie; faire chanter avant de procéder, si j'ose dire, à l'ouverture, c'est une méthode paradoxale, mais l'artiste en question enlève le morceau avec un tel brio, qu'on lui pardonne de ne pas exécuter ses sujets dans la manière classique.

Chacun de nous a assisté à des scènes semblables, car il n'est personne qui n'ait eu dans son propre intérieur, ou du moins dans sa famille une petite appendicite. Chacun de nous est à même de raconter une de ces agréables anecdotes.

Ce que je veux vous faire admirer aujourd'hui, c'est l'importante réforme sociale que les médecins métèques (on les appelait autrefois les méde-

cins marrons, quand ils ne tenaient pas le haut du pavé) sont en train de réaliser en France, avec l'appui du sage législateur.

Le sage législateur, grâce à un très joli travail exécuté au cours de ces dernières années (à la façon du travail de la corneille qui abat des noix), grâce à une série de lois votées de la façon la plus candide, a permis au prolétariat médical d'unir étroitement ses intérêts à ceux du prolétariat ouvrier : d'où la constitution d'un syndicat très international qui met actuellement en action un très joli rêve social et financier :

*Tout le monde rentier.*

Les médecins n'ont plus besoin de courir la ville et de monter des étages innombrables pour gagner leur vie à la sueur de leur front ; les ouvriers n'ont plus besoin de quitter le zinc du bistro pour aller faire de temps en temps, à l'usine ou à l'atelier, les gestes fatigants imposés par le patron tyrannique.

Non : ouvriers et médecins ont des rentes, rentes produites par l'infâme capital, contributions de guerre prélevées sur l'ennemi.

*Deus nobis hæc otia fecit.*

Ce dieu n'est pas M. Jaurès, ni M. Marc Sangnier, ni tel autre marchand d'orviétan social. C'est le sage législateur.



Le sage législateur a pondu en 1898 une loi étonnante, qui, perfectionnée en 1902, puis en 1905, donne actuellement tous ses fruits, grâce au merveilleux parti qu'a su en tirer le syndicat des médecins métèques.

C'est la loi sur les accidents du travail ; c'est la loi accordant à l'ouvrier accidenté le libre choix du médecin qui le soignera et qui établira son cer-

tificat. De sorte que le rôle du patron consiste uniquement à payer la note, à payer les journées de travail de l'ouvrier blessé, à payer les soins du médecin que l'ouvrier a été chercher (ou plutôt du médecin qui a été chercher l'ouvrier, comme nous le verrons).

Le médecin a carte blanche : suivant l'élasticité plus ou moins grande de sa conscience, il peut transformer en accidents du travail les accidents les plus divers dus à l'alcool, à la syphilis ou à la machine à bosseler. Il peut faire durer la contrainte par corps proposée à l'ouvrier et imposée au patron, pendant un laps de temps arbitraire, allant depuis le repos d'un jour jusqu'au repos forcé à perpétuité. Il peut doser l'infirmité, depuis le déchet de 10 % dans la capacité de travail, jusqu'à l'incurabilité absolue. Et dans ce dernier cas, c'est une rente viagère pour l'ancien travailleur et pour le médecin qui le soigne.

Il s'agit simplement d'une entente, facile à établir, entre le prolétaire et le praticien.

Lorsque la loi de 1898 fut promulguée, il y avait déjà à Paris un petit noyau de médecins conscients, débrouillards et affamés, tout disposés à exploiter le filon. C'était l'occasion ou jamais de se créer une situation, de voir la fin des années de misère commencées dans les ghettos de Russie, continuées dans ces communautés israélites du quartier Montparnasse, où dix carabinskoffs circoncis vivent dans un petit logement sans meubles et sans air, autour du samovar nourricier : il s'agissait de prendre sa revanche des vieilles croûtes de pain qu'on fait mijoter dans le thé froid et qui constituent l'invariable menu jusqu'à la fin des études médicales.

La première campagne fut dure.

Il fallait, le diplôme en main, aller pratiquer le

racolage des ouvriers blessés autour des hôpitaux, tirer à l'écart le prolétaire visé, et lui expliquer la combinaison ; c'était d'autant plus difficile que l'aspect du nouveau docteur n'était généralement pas fait pour inspirer confiance à l'ouvrier parisien, et qu'en outre une connaissance imparfaite de la langue française nuisait souvent à la clarté de l'explication.

En substance, le discours se résumait comme suit :

— Camarade, tu vas à l'hôpital. Tu seras mal soigné, sans les égards qui te sont dus. Au bout de trois jours, on te flanquera à la porte en t'annonçant que tu es guéri, et tu seras obligé de retourner à l'usine sans avoir tiré de ton patron le quart de ce que tu devrais en obtenir. Viens chez moi, je te ferai un certificat; j'en ai le droit. Tu te reposeras aussi longtemps qu'il te plaira, tout en ayant ton salaire assuré. Je te soignerai comme un frère, et je te ferai même un cadeau de vingt sous par visite que je te ferai... Ne t'inquiète pas ; c'est ton patron qui régale.

Le blessé, d'abord incrédule, s'émerveillait en voyant se réaliser ces étonnantes promesses. Il envoyait ses camarades au sympathique médecin, dont la clientèle s'étendait chaque jour.

Aujourd'hui, les médecins qui pratiquent cette spécialité, ne racolent plus eux-mêmes. Ils ont des cliniques ; ils ont des courtiers.

Tout ouvrier qui amène un camarade blessé à la clinique touche une commission de cinq francs ; le blessé touche lui-même, par visite ou par pansement, une ristourne d'un franc.

C'est le patron, ou l'assurance, qui paie.

L'ouvrier a compris...

Nous ne voulons pas ici faire le jeu des Compagnies d'assurances.

Les Compagnies d'assurances se défendent elles-mêmes, par un mécanisme automatique. A mesure que les accidents du travail augmentent en nombre et en gravité (et on comprend que sous le régime de la loi de 98, sous l'impulsion de nos spécialistes, ces accidents s'étendent et se développent d'une façon effrayante), les Compagnies d'assurances parent le coup en élevant leurs tarifs en proportion des risques courus.

Quant à l'industriel français, ses charges deviennent ainsi écrasantes, par suite de la coalition du syndicalisme médical et du syndicalisme ouvrier.

On m'objectera que les Compagnies d'assurances ont des médecins contrôleurs, qui ont justement pour mission de prévenir ces abus.

Mais la loi rend illusoire la mission de ces médecins-contrôleurs. Ils n'ont le droit de voir le malade que tous les sept jours, en présence du médecin traitant, qu'ils ont dû aviser à l'avance par lettre recommandée... Le médecin-traitant peut parfaitement (et c'est ce qu'il fait généralement) manquer le rendez-vous, ou bien s'arranger de telle façon que l'ouvrier soit absent lorsque arrivera le contrôleur.

Enfin, comment voulez-vous que les médecins des assurances arrivent à contrôler les 500.000 accidents du travail qui se produisent annuellement en France ?

❀

La chronique des tribunaux nous offre des cas médicaux tout à fait surprenants ; car certains spécialistes ont poussé si loin le cynisme, que leurs clients se sont trouvés engagés dans des procès révélateurs.

Citons le cas du docteur Lévy-Binoscoff (je dénature naturellement les noms, pour ne pas attirer chez ces éminents praticiens la Bourse du Travail tout entière ; ce genre de réclame n'est pas dans la manière de l'*Oeuvre*). Ce médecin retira successivement de l'œil droit de vingt-sept ouvriers métallurgistes (tous ceux qui voulaient bien venir chez lui) vingt-sept morceaux de limaille de fer, qui n'y étaient jamais entrés. Prix : 25 francs par extraction ; 5 francs de pourboire à l'opéré. La mèche fut vendue par un apprenti naïf qui exprima son admiration devant le patron.

Citons le cas du docteur Nathan Babynski, qui simula pendant trois mois une fracture double du bras droit chez un brave puisatier. Les soupçons furent éveillés par ce fait que le puisatier levait le coude avec une facilité merveilleuse.

Citons le cas du docteur Abraham Jakobbs, qui présenta une note d'honoraires de 849 fr. 50 en paiement de soins donnés dans les conditions suivantes : ce médecin avait soigné un ouvrier pour hématose de la cuisse ; à la suite d'une ponction mal faite par lui, avec un instrument sale, un abcès s'était déclaré, qui avait nécessité plusieurs mois de soins. Et le docteur Abraham entendait faire payer son... travail au patron, prétendant très justement que l'abcès en question était une conséquence de l'accident du travail : en effet, si le blessé n'avait pas commencé par avoir une hématose de la cuisse, il n'aurait pas été exposé à se faire soigner par le docteur Abraham Jakobbs.

Citons enfin le cas de cette usine, située entre Rouen et Le Havre, et dont les dix-sept ouvriers disparurent un beau jour, simultanément.

L'industriel, qui avait d'abord cru à la grève,

comprit la chose en recevant une note formidable et collective d'honoraires médicaux... datée de Paris. Alléchée par un prospectus émanant d'un syndicat parisien, l'équipe des travailleurs avait soudain pris conscience des accidents du travail dont chacun de ses membres se trouvait atteint. Profitant du libre choix, les ouvriers étaient partis pour se faire soigner dans une clinique parisienne, où on diagnostiqua une intoxication générale par le plomb... Malheureusement, on n'employait pas de plomb dans l'usine...

Sérieusement, si on créait un Conseil de l'Ordre pour les médecins, comme il en existe un pour les avocats, croyez-vous que ça serait du luxe ?

MOWGLI

---

**Requiescat...**

En reproduisant un écho de notre confrère l'*Intransigeant* sur la mort de Mme Lantelme, nous nous étonnions assez naturellement de voir que tant de « versions contradictoires » pussent trouver tour à tour, dans les couloirs et dans les salles de rédaction, quelque apparence de crédit. Et quand nous parlions ainsi de « versions contradictoires », le choix seul de cette épithète indiquait assez que nous refusions de choisir entre elles, tant que la vérité ne serait pas mieux établie.

Nous nous étonnions aussi — et c'était pour nous plus qu'un droit — que l'homme dont on prononçait si souvent le nom, moins pour le plaindre que

pour l'accuser, n'eût pas jugé à propos de répondre par un démenti indigné à ces rumeurs calomnieuses.

Mais quand cet homme, faisant violence à sa douleur, s'est décidé ou s'est résigné à rompre le silence, nous ne pouvions qu'écouter et accueillir avec une attention déférante sa juste protestation.

Aujourd'hui, après avoir pris connaissance des télégrammes que l'*Intransigeant*, mieux informé, a publiés par la suite, nous considérons comme un devoir de déclarer que nous n'ajoutons plus aucune foi aux commentaires malveillants que certains confrères ont eu le tort de prendre au sérieux, et nous nous inclinons devant la profonde et légitime douleur de M. Edwards, que vient de raviver cruellement, la semaine dernière, un abominable attentat...



## Au Cinéma

### L' « Oppidum » du Loupillon.

Voici que M. Momméja, le conservateur du musée d'Agen, a découvert un « oppidum » gaulois dans le canton où le crû de M. Armand Fallières a posé, si j'ose m'exprimer ainsi, ses larges assises.

Ce camp retranché a été autrefois construit par les Sossiates, courageuse et sage tribu qui occupait la région avant l'invasion latine.

Cette nouvelle, comme vous le pensez bien, a été immédiatement communiquée à l'Elysée.

Et M. Fallières, extrêmement inquiet, a fait venir d'urgence le prudent M. Ramondou, érudit versé dans le Larousse et subtil en ses conseils.

— Ramondou, Ramondou, je suis bien ennuyé... On vient de découvrir l' « oppidum » dans mon crû du Loupillon. Ça doit être une maladie de la vigne, comme le phylloxéra. Surtout, ne le dites pas à Mme Fallières ; elle se ferait un sang d'encre...

Or le sage Ramondou parla ainsi :

— Ne craignez point, M. le Président. D'après les savantes recherches de M. Lintilhac, l' « oppidum » n'a avec l' « oïdium » aucun lien de parenté. M. Lintilhac a découvert à Alésia un « oppidum », dont Vercingétorix, notre commun compatriote...

— C'est bien, c'est bien, fit M. Fallières, soulagé. Je ne suis pas curieux. Je sais maintenant qu'il ne s'agit pas d'une maladie de la vigne, et c'est tout ce que je voulais savoir...

Mais M. Ramondou ajouta :

— Si la presse vous traite de Sossiate, et même d'indéfectible Sossiate, ne vous alarmez pas, M. le Président. Sossiate, ce n'est pas une injure, au contraire; c'est une nationalité. M. Fallières est Sossiate, comme M. Ramondou est Auvergnat...



### Le Retour à Jérusalem.

Le Gouvernement turc vient de soumettre au Conseil d'Etat un projet de loi interdisant l'installation des Juifs venant de l'étranger en Syrie... et en Palestine.

Ainsi, les Juifs auront le loisir de s'installer dans tous les pays du monde... excepté dans celui où ils seraient chez eux.

Sans doute, les bons musulmans croient-ils ainsi faire acte de courtoisie internationale, spécialement vis-à-vis de la France.

— Nous savons, disent-ils, combien les Juifs sont indispensables à la politique française, aux finances françaises, à la musique française, au journalisme français, à la médecine française et au Théâtre-Français... Par Allah, nous ne voulons pas vous en priver!... De même, et pour les mêmes motifs, nous laisserons Israël en ce pays de Chanaan qu'on appelle la principauté monégasque. Nous n'enlèverons à Monte-Carlo ni M. Edmond Blanc, ni M. Raoul Günsbourg, dont les vertus embaument toute la Côte-d'Azur.

Aussi bien, les Juifs qui sont en France n'ont aucune envie d'aller en Palestine...

Si on pouvait seulement empêcher ceux qui sont encore en Palestine de venir en France...

#### Ce qu'ils gardent.

Le 23 décembre, au Palais d'Orsay, une trentaine de gardes républicains faisaient la haie sur les escaliers. L'*Hospitalité de nuit israélite* donnait une fête de bienfaisance au bénéfice de ses nationaux.

Comme de juste, la moitié des invités parlait allemand...

#### Loubet blague Fallières...

C'est au cours d'une chasse chez M. W. D., en Seine-et-Marne. L'ancien président de la République raconte avec une malicieuse complaisance que l'abbé Richard, qui sauva six voyageurs de l'autobus tombé dans la Seine, doit à son intervention la grande médaille d'or de la Société d'encouragement au Bien.

— J'y ai fait joindre un billet de mille, explique M. Loubet; et je ne suis pas fâché d'avoir donné

— 32 —

cette leçon aux musles qui refusent la légion d'honneur à ce héros...

Et après un petit silence, comme s'il parlait d'autre chose, M. Loubet ajoute de son air le plus ingénue :

— Est-ce que l'évêque Fallières n'était pas décoré?

#### Sic vos non vobis...

Gala des aviateurs à l'Opéra.

La salle est bondée d'Israélites. Il y en a autant dans les coulisses, car la fête est organisée par M. Astruc et M. Deutsch (de la Meurthe), secondés par quelques barons subalternes.

A cette occasion, il n'est pas indifférent de remarquer que presque toutes les fabriques d'aéroplanes ont été fondées par des Juifs ou sont commanditée par eux.

(Le richissime Lazare Weiler fut le premier à concevoir l'intérêt pratique du nouveau sport.)

Mais si les Juifs exploitent à l'envi la locomotion aérienne, ils se gardent bien de risquer leurs peaux précieuses sur les appareils qu'ils construisent. Ils se contentent, avec Deutsch, de chanter aux aviateurs le grand air d'*Icare* pour les exhorter à bien mourir...

Là encore, comme partout, les Juifs et les Goïm ne volent pas de la même façon.

## Livres Nouveaux

*L'Évadée*, par Annie de Pène. — Albert Messein, éditeur.

*L'Évadée* du roman d'Annie de Pène, est une provinciale fatiguée d'une vie monotone et d'un mariage qui ne lui convient pas. Elle rompt avec cette existence, renonçant au bien-être matériel qu'elle y trouvait, et,

— 33 —

divorcée, « évadée », elle vient à Paris en quête d'une vie nouvelle. Elle y cherche des ressources, une aisance qu'elle ne doive qu'à elle-même, et, si possible, le bonheur.

Naturellement, après une période de tristesse, de désespérance, la chance lui sourit: elle gagne sa vie, se crée une situation et va même trouver le bonheur dans l'amour du célèbre Bernières... Mais, dans un beau geste magnanimité, elle sacrifie tout à sa rivale, le passé lui ayant donné des droits sur Bernières...

« Je l'aime autant que vous l'aimez, Madame, mais soyez rassurée, je ne vous le prendrai pas... Seulement, partez, partez vite. Soyez charitable: ne me dites plus rien... N'essayons pas de lutter de générosité... »

Ainsi se réalise le paradoxe d'un amour ardent sans égoïsme... La chose est possible, et, sans doute, Mme Annie de Pène ne songe pas à prétendre que ce soit là l'essence de l'amour féminin.

Son roman n'a guère plus de 200 pages, ce qui est fort bien; et — mieux encore — il tient beaucoup de choses en cette centaine de feuillets: des impressions vives, des épisodes pathétiques, parce qu'on les sent vrais, vécus, donnent à ce livre, — plus encore que l'emploi perpétuel du « je » — l'allure d'une autobiographie, ou, si ce mot vous déplaît, d'une confession. Et l'émotion réelle de certaines pages s'allie heureusement à la douce ironie des autres...

Et puis, des figures bien vivantes...

Surtout celle de l'étrange abbé Croisset, bourru, affectueux, douloureux...

Des figures vivantes, c'est toujours ce que je cherche. Je ne sais si un roman c'est une « tranche de vie », mais je n'y puis supporter les personnages qui ne vivent point. Et ce sont de vrais hommes, ce sont de vraies femmes que j'ai rencontrés dans l'*Évadée*.

Cette vérité dans les sentiments, dans les impressions, dans les moindres détails, fait le charme du roman. Cette histoire — par le seul mérite de la forme — semble si naturelle, que la fin — tout honnement héroïque — ne paraît pas invraisemblable. Mais, pour n'être pas surprenante, elle n'en est que plus dramatique.

Faut-il dire qu'une telle œuvre donne à penser? Disons plutôt qu'elle donne à sentir et à rêver...

## BULLETIN

Il fallait ne pas s'attendre à une bien grande animation des transactions pendant la période que nous traversons présentement; il en est ainsi tous les ans. A l'approche des Fêtes du Nouvel An, bien rares sont les

spéculateurs qui prennent de nouveaux engagements; on se préoccupe surtout de liquider les anciens, préoccupation d'autant plus explicable en présence de la tension monétaire qui se produit aussi généralement à cette époque: en effet, les établissements de crédit préfèrent conserver par devers eux, au lieu de les mettre à la disposition du marché, des ressources importantes en vue de faire face, d'une part, au paiement des coupons de janvier, et, d'autre part, de faire apparaître, à la situation de fin d'année, une encaisse d'une importance imposante.

Il en est résulté que les tendances de la huitaine écoulée ont été plutôt irrégulières et qu'elles se sont ressenties quelque peu d'un certain nombre de réalisations de bénéfice.

La *Rente Française* a largement perdu le montant du coupon trimestriel au moment du détachement en Bourse de celui-ci: les incidents provoqués à la Chambre par la discussion de l'accord franco-allemand, les lenteurs que subit forcément la solution du litige franco-espagnol, ne sont pas étrangers à cette lourdeur du fonds national.

L'*Extérieure* a, de son côté, montré, par moments, plus que de l'hésitation. La discussion engagée avec nous est, d'après les déclarations ministrielles elles-mêmes, des plus délicates. Les *Fonds Portugais* sont certains; il y a présentement un projet de reorganisation de la flotte portugaise qui ne paraît guère cadrer avec la situation financière du pays. Les *Fonds Russes* ont porté la trace des difficultés que présente la solution des conflits avec la Perse et avec l'Amérique. Les *Fonds Turcs* ne peuvent rester au plus haut et l'*Italien* se tasse: il est question d'une ouverture de crédit de 25 millions de lire encore, pour faire face aux dépenses de la Campagne en Tripolitaine, jusqu'à la fin de décembre courant.

Dans le compartiment des Etablissements de crédit, on se borne, dans la plupart des cas, à maintenir simplement les positions acquises. Les *Banques russes* sont animées; les *Banques mexicaines* un peu moins lourdes, dans l'ensemble.

Dans le compartiment des Chemins de fer, les *Chemins Français* ne restent pas aux plus hauts cours enregistrés au lendemain du vote de la convention avec l'*Est*. Les recettes sont cependant encourageantes.

Les *Chemins Espagnols* conforment leur allure à celle de la *Rente nationale* et varient peu. On offre présentement au public 16.670 obligations 4 % de 500 pesetas à 450 francs des *Chemins de fer stratégiques et secondaires d'Alicante*: ces titres ne paraissent pas devoir retenir l'attention des capitaux de placement: nulle part, les *Chemins de fer stratégiques* ne

donnent de bons résultats. Et puis, est-il bien opportun, pour l'instant, d'envoyer en Espagne l'argent français? Nous ne le pensons pas, et nous ne sommes pas seuls de cet avis, probablement.

Les *Valeurs cuprifères*, le *Rio en tête*, sont souvent mouvementées, comme il arrive généralement après un mouvement de reprise d'une certaine envergure. Quoiqu'il en soit, les stocks visibles de cuivre en France et en Angleterre, ont accusé, de fin novembre au 15 décembre, une diminution assez appréciable de 2.113 tonnes.

Les difficultés que soulève le renouvellement du Syndicat Prodameta n'ont pas été sans affecter le compartiment des *Valeurs industrielles russes*.

Les *Mines d'or Sud africaines* font la navette, repérant le lendemain le peu de terrain qu'elles ont gagné la veille.

### Communiqués

#### AU CHATELET. — La Course aux Dollars.

Justifiant les heureux pronostics de la critique, *la Course aux Dollars*, de MM. Gabriel Timmory et Maurice de Marsan, remporte chaque soir, un triomphe. Il faut remonter à de nombreuses années en arrière, dans les annales du théâtre parisien, pour trouver un tel succès.

Il est vrai que jamais aucune pièce ne méritait mieux la faveur du public. Par l'ingéniosité et l'audace de ses décors, par la grâce de ses danses et l'éclat harmonieux de ses costumes, par le talent de ses interprètes et le profond intérêt de l'intrigue, *la Course aux Dollars* bat tous les records, celui des applaudissements et celui de l'argent. Elle bat, par surcroit, le record de la location, puisque les feuilles sont couvertes des semaines à l'avance et que les demandes affluent sans cesse plus nombreuses.

Voilà donc un vrai succès, un de ces succès qui font époque et dont le souvenir résiste aux années.

Si *la Course aux Dollars* nous conviait seulement à cette angoissante bataille navale, dont les canonnades furieuses et les formidables explosions de cuirassés ébranlent chaque soir, des sous-sols aux combles, le théâtre du Châtelet, si, outre ce combat de Titans, elle nous faisait assister à l'éruption d'un volcan, à un incendie de forêt et autres merveilles, nous serions déjà satisfaits.

Mais ce n'est pas tout, et, à ces visions inoubliables, M. Fontanes a voulu ajouter le charme d'une interprétation inattendue. Nous voulons parler de la création si curieuse, si variée d'un de nos plus grands tragédiens, M. de Max, qui se consacre au Châtelet, en attendant d'entrer à la Comédie-Française.

### Banque Française pour le commerce et l'industrie.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a été tenue, le 5 décembre, sous la présidence de M. René Boudon, président, assisté de MM. Marcel Bloch, directeur de la Banque Transatlantique, et Meyer-Borel.

Le rapport du conseil d'administration, après avoir rendu un juste hommage à la mémoire de son regretté président-fondateur, M. Maurice Rouvier, constate que l'exercice clôturé le 31 juillet 1911 marque la progression constante des affaires de la banque, malgré la diminution en fin d'exercice dans le taux d'intérêt applicable aux capitaux disponibles.

Le bénéfice net de l'exercice s'est élevé à 5 millions 957.737 fr. 26. La réserve légale, le dividende de 5 1/2 %, et l'allocation au conseil absorbent 3 millions 863.871 fr. 90. La réserve supplémentaire est dotée à nouveau de 2.000.000 de francs, et le solde de 93.865 fr. 36 est ajouté au report à nouveau de l'exercice précédent. Le total des bénéfices réservés s'élève ainsi à 9 millions 039.027 fr. 32.

A l'unanimité, l'assemblée a approuvé les comptes et fixé à 13 fr. 75 par action le dividende de l'exercice. Un acompte de 5 francs ayant été payé le 1<sup>er</sup> août 1911, le solde de 8 fr. 75 sera payable à partir du 3 janvier 1912, à raison de 8 fr. 40 net par action nominative et 7.934 fr. net par action au porteur. Quitus a été donné à la succession de M. Maurice Rouvier. L'assemblée a confirmé la nomination comme administrateur de M. Louis Vincent, ancien préfet du Nord, et renouvelé les mandats de MM. Ed. Combatal, Ch. de Cheest et J. de Gunzburg, administrateurs, et de M. de Lauris, censeur, sortants. MM. A. Bergaud et E. Frachon ont été maintenus comme commissaires des comptes.

### Compagnie Barcelonaise de traction, d'éclairage et de force.

La Banque Privée, 3, rue Pillet-Will, et ses agences de Province viennent d'ouvrir leurs guichets conjointement avec la Banque de Paris et des Pays-Bas (succursale de Bruxelles), la Société Française de Banque et de Dépôts, la Banque Internationale et la Banque d'Outre-mer, à Bruxelles, à la vente par souscription publique de 73.000 obligations 5 % de liv. st. 20 ou 503 fr. 20 de la Compagnie Barcelonaise de Traction, d'Eclairage et de Force (Barcelona Traction, Light et Power Company Limited).

En vue de s'assurer immédiatement les capitaux qui

lui sont nécessaires pour l'exécution de son programme actuel, la Compagnie a décidé d'émettre, sur son capital autorisé de liv. st. 5.000.000, un montant de liv. st. 4.000.000 d'obligations 5 % dont liv. st. 2.500.000 ont été prises ferme en Angleterre et au Canada. Le solde, soit liv. st. 1.500.000 constitue le montant de la présente émission.

Ces obligations, qui donnent un intérêt de 5 % l'an, payable en deux coupons semestriels de 12 fr. 58, le 1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> décembre, seront offertes au prix de 465 fr. 50 par titre payable 100 francs en souscrivant et 365 fr. 50 du 27 décembre au 5 janvier. A ce prix, le revenu de ces titres ressort à 5 fr. 50 % environ. La cote des Bourses de Paris et Bruxelles sera demandée.

#### Caisse Hypothécaire Canadienne

On annonce l'émission, par la Société centrale des Banques de Province, de 40.000 obligations de 500 fr. 4 % de la Caisse Hypothécaire Canadienne.

Les intérêts de ces obligations étant payables nets de tout impôt français actuellement existant, le revenu du titre, au cours d'émission de 467 fr. 50, est d'environ 4,30 % sans tenir compte de la prime d'amortissement.

La Caisse Hypothécaire Canadienne est en plein développement. Son premier exercice qui s'est terminé le 30 juin dernier, a été une période de préparation et de labeur éminemment productif.

#### Emprunt extérieur Paraguay 5 % or 1911

Ainsi que nous l'avons annoncé, la Compagnie Parisienne de Crédit Industriel et de Banque et de Dépôts, 47, rue de la Victoire, à Paris, procède à l'émission, par souscription publique, de 30.000 obligations de 500 fr. représentant, avec les 20.000 émises à Londres, l'Emprunt Extérieur 5 % 1911 de la République de Paraguay du total de 25 millions de francs.

Le prix d'émission est fixé à 457 fr. 50, par obligation de 500 francs, payables 100 francs en souscrivant et le solde à la répartition, du 5 au 10 janvier prochain. A ce prix, le placement ressort à 5,45 % nets, sans compter la prime de 42 fr. 50 au remboursement.

Ce dernier est d'ailleurs rapide : il est prévu en 35 années, à partir de 1912, soit par tirages au sort, soit par rachats en Bourse, si les titres sont au dessous du pair. Le revenu réel, y compris le bénéfice du remboursement ressort donc à près de 6 % l'an.

---

Le Gérant : GARDANNE.

---

Imp. spéciale de l'*Oeuvre*, 15, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris.